



Bulletin de préconisation n°5 du 23/04/21

Réalisé par le :  CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2021>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Gel

D'après le BSV n°4 du 23 avril 2021, des températures gélives ont été enregistrées entre le 07 et 08 avril 2021 sur de nombreux départements des régions occitanie, Paca et Rhône-Alpes. Sur certaines parcelles des symptômes et des dégâts sont déjà visibles mais dans la majorité des secteurs il est encore trop tôt pour connaître l'impact réel de cet épisode de gel sur les arbres et la future récolte. **Surveillez l'évolution de la floraison** sur vos vergers, **pensez à soutenir la croissance de vos arbres** en ne négligeant pas leur alimentation hydrique et minérale (azotés et les oligo-éléments) et **continuez à protéger vos arbres** pour limiter le développement des maladies cryptogamiques (maladies du feuillage) ou bactériennes (bactériose).



Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°4 du 23 avril 2021, la situation sanitaire des vergers d'oliviers au regard des maladies du feuillage est toujours très hétérogène selon les secteurs, les variétés et les niveaux de protection des vergers. Les prévisions météorologiques annoncent des conditions sans doute favorables à de nouvelles contaminations. C'est pourquoi il est important de **s'assurer que vos arbres sont bien protégés** du risque de nouvelles contaminations. Si ce n'est pas le cas **réalisez ou renouvelez vos traitements préventifs avant les précipitations annoncées (même si vous n'avez pas fini la taille)**.



La teigne de l'olivier

D'après le BSV n°4 du 23 avril 2021, les chenilles de la génération hivernale phyllophage (qui se développe sur feuille) sont en train de finir leur cycle de développement (mines larges) et commence leur chrysalides (visible soit dans la mine soit sous les feuilles). L'observation de ces symptômes (feuilles avec mines) permet d'estimer les risques et la nécessité de réaliser des traitements. **Selon votre estimation du risque**, % de feuilles minées (seuil de 10%) ou dégâts importants à la récolte les années précédentes, **il faudra prévoir des traitements au moment opportun : c'est-à-dire pas avant le stade bouton blanc (BBCH 59)**



Gel

☞ Physiologie

D'après le BSV n°4 du 23 avril 2021, des températures gélives ont été enregistrées entre le 07 et 08 avril 2021 sur de nombreux départements des régions Occitanie, PACA et Rhône-Alpes. Sur certaines parcelles les dégâts sont déjà visibles sur les arbres (apex et boutons floraux grillés) mais dans la majorité des secteurs il est encore trop tôt pour connaître l'impact réel de cet épisode de gel sur les arbres et la future récolte.

Pour avoir plus d'information sur le gel, ses mécanisme et ses impacts vous pouvez consulter la fiche de synthèse disponible à l'adresse suivante :

https://afidol.org/wp-content/uploads/2021/04/Communique_sur_le_gel_sur_olivier_22_avril_2021.pdf

☞ Préconisation

Surveillez dans vos vergers l'évolution des ébauches florales puis vérifiez la qualité de la floraison (taux de fleurs parfaites et imparfaites). Dans tous les cas, il est important :

- de soutenir **la croissance de vos arbres par** :
 - Une alimentation hydrique appropriée (irrigation) ou une limitation de la concurrence hydrique (travail superficiel du sol ou tonte à ras de l'herbe)
 - Une fertilisation appropriée (azote et oligo-éléments comme Mg, Fe, Zn...) pour favoriser la sortie de nouvelles feuilles qui, grâce à la photosynthèse, fabriqueront de nouvelles réserves.
- de continuer **à protéger vos arbres notamment avec des traitements cupriques** :
 - pour limiter le développement des maladies du feuillage pour disposer d'un système aérien efficace pour assurer la photosynthèse.
 - pour limiter le risque de contamination des arbres par des maladies bactériennes (bactériose) ou cryptogamique.



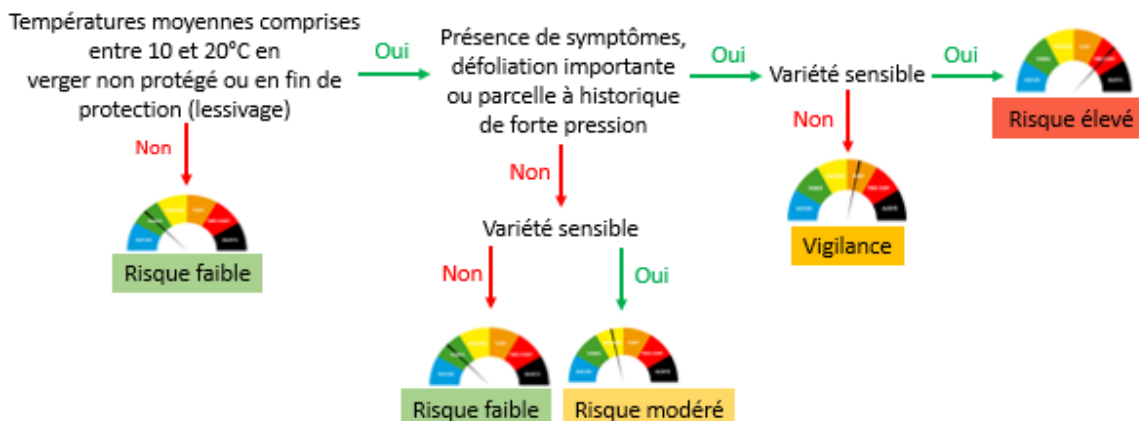
Œil de paon et cercosporiose

☞ Climat

D'après le BSV n°4 du 23 avril 2021, les conditions climatiques du mois d'avril n'ont pas été très favorables à de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage (températures et faibles précipitations). Toutefois les prévisions météorologiques du début de la semaine prochaine semblent adaptées à de nouvelles contaminations.

☞ Évaluation du risque

Pour vous aider dans l'évaluation du risque vous pouvez utiliser le schémas proposé sur le BSV :



👉 Préconisation

Pour prévenir le risque de nouvelles contaminations, notamment dans les vergers avec des variétés sensibles et/ou présentant déjà des symptômes des maladies du feuillage, il faut maintenir une protection des arbres

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage **ont principalement une action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être **positionnés avant que les conditions soient favorables** aux nouvelles contaminations (précipitations notamment) **même si vous n'avez pas fini votre chantier de taille**.

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2021 et les dérogations. https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021_France_Olive_Cahier_oleiculteur_certiphyto_web.pdf

Si vous devez traiter ou renouveler vos applications vous trouverez ci-dessous les substances actives conseillées sur cette période :

- Les cuivres : pour sélectionner les formes de cuivre conseillées, consultez l'InfOlive n°2. **Traitez à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha** (cf cahier de l'oléiculteur page 3 pour calculer la dose de cuivre métal appliquée). Pour garantir l'efficacité de vos traitements **assurez-vous de la qualité de votre application** (vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation à l'aide de papiers hydrosensibles) et **assurez-vous d'un mouillage suffisant**. N'hésitez pas à ajouter un adjuvant à votre bouillie fongicide pour optimiser votre application et favoriser la résistance au lessivage.
- La bouillie sulfo-calcique (polysulfure de calcium) : Ce produit bénéficie d'une dérogation d'utilisation jusqu'au stade BBCH 59 (consulter l'infolive n°2 pour connaître les conditions d'utilisation et les doses) Toutefois au delà du stade BBCH 54 il est conseillé pour l'instant d'éviter son utilisation pour ne pas avoir d'impact sur la floraison. **Attention ce produit ne doit pas être associé à des adjuvants ou des engrais foliaires car son pH=11.**
- La dodine et la pyrachlostrobine : ces deux produits présentent l'avantage d'être translaminaire et donc non lessivable (positionnement intéressant avant des précipitations importantes). Leur action préventive reste cependant limitée à 15 jours à 3 semaines après application.



La teigne de l'olivier

👉 Évaluation du risque

D'après le BSV n°4 du 23 avril 2021, les chenilles de la génération hivernale phyllophage (qui se développent sur feuilles) sont en train de finir leur cycle de développement (mines larges) et commencent leur chrysalide (visible soit dans la mine soit sous les feuilles). L'observation de ces symptômes (feuilles avec mines larges) permet d'estimer un niveau de risque et conditionne la nécessité de réaliser des traitements.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

👉 Préconisation

Selon votre estimation du risque : % de feuilles minées (seuil fixé à 10% de feuilles minées) ou dégâts importants les années précédentes, il faudra prévoir des traitements au moment opportun **c'est-à-dire pas avant le stade bouton blanc (BBCH 59)**

Si vous devez traiter, vous trouverez la liste des produits autorisés sur le cahier de l'oléiculteur : https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021_France_Olive_Cahier_oleiculteur_certiphyto_web.pdf

Privilégiez les produits à base de *Bacillus thuringiensis* (attention ce produit pour être efficace **doit être conservé deux ans maximum après ouverture et seulement si les conditions de stockage sont respectées** (récipient bien fermé, stocké dans un endroit frais et sec à des **températures inférieures à 30°C**, protégé de la lumière directe du soleil)).